



CONDITIONS GÉNÉRALES DES ACTIVITÉS

Pour les activités extrascolaires, l'année scolaire est divisée en deux semestres :

- Semestre 1 : du 24 août au 18 décembre 2026
- Semestre 2 : du 11 janvier au 25 juin 2027

Une inscription à une activité au Semestre 1 sera reconduite au Semestre 2 sauf annulation proactive de votre part (voir ci-dessous).

Inscriptions

Veuillez noter que les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si les demandes dépassent le nombre de places disponibles, les élèves seront placés sur une liste d'attente. Certaines activités peuvent nécessiter un nombre minimum d'élèves ; le département extrascolaire se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre minimum requis n'est pas atteint.

1^{ère} étape : Passez en revue les activités proposées

A partir du 15 juillet : Veuillez consulter notre brochure des activités extrascolaires 2026-2027 pour prendre connaissance des activités proposées.

2^{ème} étape : Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes sur SchoolsBuddy et les demandes par email ne seront pas prises en compte. Seules les annulations doivent être annoncées par e-mail (voir ci-dessous). Veuillez noter que ces processus sont entièrement automatisés via SchoolsBuddy, sauf pour les annulations, que les parents/tuteurs doivent signaler proactivement (voir ci-dessous).

Dates importantes pour le Semestre 1

- **Le 5 août 2026**, les identifiants sont envoyés aux nouveaux parents pour se connecter au portail [Schools Buddy](#).
- **Le 11 août 2026** : Ouverture des inscriptions à partir de 13h.
- Comme votre sélection a été soumise par le biais du bouton « join request », votre demande a été enregistrée. Le système validera ou refusera la demande selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- **Le 30 août 2026** : Clôture des inscriptions
- **Du 25 août au 6 septembre 2026** : Période de changement. Pendant cette période, vous aurez la possibilité de changer d'activité.

Dates importantes pour le Semestre 2

- **Du 14 décembre au 31 décembre 2026** : Période d'annulation. Les annulations ne seront acceptées que par écrit en envoyant un courriel à extracurricular@cdl.ch. Veuillez noter que si vous n'annulez pas l'activité, nous supposerons que vous souhaitez continuer, et votre enfant sera automatiquement inscrit pour le Second semestre.
- **Du 4 au 11 janvier 2027** : Inscriptions ouvertes. Vous pouvez demander à ce que votre enfant rejoigne une activité via [SchoolsBuddy](#).
- **Du 12 janvier au 23 janvier 2027** : Période de changement. Pendant cette période, vous pourrez changer d'activité.

Nombre de leçons



Le programme est divisé en deux semestres (voir "Dates importantes" ci-dessus). En raison de la durée différente de chaque semestre (le Premier semestre est plus court que le second), des prix différents s'appliquent, veuillez consulter ces informations sur les programmes disponibles. Si une activité est manquée en raison de l'indisponibilité de l'enseignant, le cours sera remplacé par un enseignant suppléant ou annulé. En cas d'annulation, aucun remboursement ou ajustement des coûts ne sera effectué. L'inscription aux activités se fait pour le semestre ; les parents qui souhaitent poursuivre une activité pour toute l'année scolaire, n'ont pas besoin de renouveler leur inscription d'un semestre à l'autre.

Conformément à nos conditions générales, chaque élève est autorisé à assister à des cours d'essai, qui sont proposés pendant les deux premières classes au début de chaque semestre. Le bureau des activités extrascolaires reste flexible et peut organiser des cours d'essai en dehors de cette période pour des cas exceptionnels, tels que l'arrivée d'un nouvel élève. Après les deux cours d'essai, les familles disposent d'un délai de préavis de 24 heures pour se retirer de l'activité souscrite. Passé ce délai, l'inscription est confirmée et le tarif semestriel s'applique.

Avis d'annulation

Le département extrascolaire s'engage à assurer un minimum de 30 cours pendant l'année scolaire. Les nouvelles inscriptions ne seront acceptées que pendant les périodes mentionnées ci-dessus dans la section intitulée "Dates importantes". Si vous décidez d'annuler une leçon pour toute autre raison que médicale, il n'y aura malheureusement aucun remboursement possible. Toutefois, en cas d'absences médicales de plus de trois semaines consécutives, et sur présentation d'un document médical officiel, un ajustement des coûts peut être envisagé. Pour annuler, veuillez envoyer un courriel à extracurricular@cdl.ch.

Dans le cas où un étudiant n'est pas en mesure d'assister à une activité en raison d'obligations académiques, d'un voyage scolaire ou d'un congé d'études, ce qui l'empêche d'être présent selon l'horaire prévu, l'absence ne justifie pas d'ajustement des coûts.

En cas d'absence pour raison médicale, un ajustement du coût pourra être envisagé à partir de trois semaines consécutives d'exemption, sur présentation d'un certificat médical.

Contact

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : extracurricular@cdl.ch.